Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212901193-20251218-D_2025_40-DE

Département du Finistère

Lanrivoaré
eeun ha kaloneg

République Française

Canton de Saint Renan

COMMUNE DE LANRIVOARE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2025

Date du conseil municipal 16/12/2025	**Délibération N° D_2025_40**
Date de la convocation 09/12/2025	
Date de l'affichage 18/12/2025	**DÉTERMINATION DES TARIFS MUNICIPAUX AU TITRE DE L'ANNÉE 2026**
Date de transmission au contrôle de légalité 18/12/2025	
Nombre de membres En exercice : 15 En présence : 14 Votant : 15	

Le seize décembre deux mil vingt-cinq, à vingt heures trente, en la salle « André Malraux » de la Maison de la Culture et des Loisirs se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Pascale ANDRÉ, convoqués le 9 décembre 2025.

Etaient présents :
Pascale ANDRÉ, Joseph RAGUÉNÈS, Céline BOENNEC-KEREBEL, Joseph ARZEL, Monique CORNEN, Jean-Luc KERGLONOU, Elisabeth LE GALL, Isabelle LAMOUR, Jean-Jacques STÉPHAN, Thierry BILCOT, Anne TARTU, Adeline PRENVEILLE, Thibaud IDOUX et Marc JEZEQUEL.

Etaient absents excusés :
Caroline BOURDIER GARREC pouvoir donné à Adeline PRENVEILLE

Madame Monique CORNEN est désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➲ Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2122-29,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° D_2024_049 en date du 16 décembre 2024 relative aux tarifs communaux 2025,

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212901193-20251218-D_2025_40-DE

Vu le budget communal,

Considérant qu'il convient de réévaluer les tarifs à appliquer pour l'année 2026,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 02 décembre 2025,

➲ **Décide**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants (15 voix « Pour »), le conseil municipal décide :

ARTICLE 1er : Matériel
DÉCIDE que pour l'année 2026, les tarifs des matériels sont fixés à :

Plateaux	***2,80 €***
Chaise	***0,40 €***

Gratuit pour le personnel communal et pour les élus

ARTICLE 2 : Concessions cimetière
DÉCIDE que pour l'année 2026, les tarifs des concessions cimetière sont fixés à :

Simple - 10 ans	**99,00 €**
Simple - 30 ans	**236,00 €**
Simple - 50 ans	**374,00 €**
Double - 10 ans	**184,00 €**
Double - 30 ans	**423,00 €**
Double - 50 ans	**679,00 €**

ARTICLE 3 : Concessions cavurne
DÉCIDE que pour l'année 2026, les tarifs des concessions cavurne sont fixés à :

Première concession 10 ans	**923,00 €**
Première concession 30 ans	**1 061,00 €**
Première concession 50 ans	**1 199,00 €**
Renouvellement concession 10 ans	**236,00 €**
Renouvellement concession 30 ans	**374,00 €**
Renouvellement concession 50 ans	**512,00 €**

ARTICLE 4 : Copies
DÉCIDE que pour l'année 2026, les tarifs des copies sont fixés à :

Copie	**0,20 €**

ARTICLE 5 : Droit de place pour commerce ambulant
DÉCIDE que pour l'année 2026, les tarifs de droit de place pour commerce ambulant sont fixés à :

Commerce ambulant : droit de place annuel (1/2 journée par semaine)*	**300,00 €**

* Un commerçant intervenant plusieurs fois par semaine sur la commune ne peut pas bénéficier d'une réduction tarifaire dégressive

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212901193-20251218-D_2025_40-DE

ARTICLE 6 : Salles communales

DÉCIDE que pour l'année 2026, les tarifs des locations des salles sont fixés comme suit :

REVISIONS TARIFS COMMUNAUX - Location des salles		Tarif 2026	
		Tarifs	Tarifs réduits *
Ti An Oll	Midi ou soirée	304,00 €	244,00 €
	Journée (midi et soir)	486,00 €	389,00 €
	Réunion professionnelle demi-journée	109,00 €	
	Réunion professionnelle journée	185,00 €	
	Mariage	607,00 €	486,00 €
Ti Kreiz	Midi ou soirée	92,00 €	74,00 €
	Journée (midi et soir)	185,00 €	148,00 €
	Réunion professionnelle demi-journée	64,00 €	
	Réunion professionnelle journée	109,00 €	
	Mariage	244,00 €	196,00 €
Ti Laouen	Boulodrome	21,00 €	
Café après obsèques		32,00 €	

** Un tarif réduit est appliqué sur présentation* ***d'une (ou plusieurs) facture(s) d'un (ou plusieurs) commerçant(s)*** *de la commune dont le montant total correspondant à 20% de la location.*

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents.

Lanrivoaré, le 18 décembre 2025,

Le Maire,
Pascale ANDRÉ,

MAIRIE DE LANRIVOARE 29290

La secrétaire de séance,
Monique CORNEN,